

## Enquête sur l'Enseignement Musical Obligatoire

*Le mouvement d'opinion en faveur de l'enseignement musical se précise. Notre confrère A. Cœuroy y consacre, dans l'Ère Nouvelle, un article très intéressant ; le problème est ainsi résumé : « La majorité du public ne comprend pas la musique, parce qu'elle ne s'y intéresse pas. Elle ne s'y intéresse pas, parce que, dès l'enfance, l'idée vivante de musique est restée en marge de sa formation intellectuelle ». La Musique à l'École, organe corporatif des professeurs de musique, a commencé un referendum sous le titre « La lacune de l'enseignement secondaire » et s'est mis d'accord avec nous en vue d'une action commune. La Tribune de Genève approuve aussi notre enquête et signale l'expérience qui va être tentée dans les écoles municipales de Fontainebleau. Enfin, — cela n'est point en soi un fait nouveau, — Le Ménestrel nous apprend l'existence d'une commission consultative, éminemment compétente, nommée officiellement en 1917 pour étudier le problème qui nous occupe. Son président, M. G. Pierné, fonde de grands espoirs sur l'effet des solides rapports qui seront soumis au Conseil supérieur de l'Instruction publique... Gaudeamus igitur !... Et nous redoublerons d'activité, car le jour où nos législateurs seront consultés, il importera de leur montrer que, derrière ces rapports, il y a une puissance : le vœu quasi unanime de ceux que préoccupe le développement harmonieux d'un peuple.*

*Ci-dessous, nous publions la suite des réponses à notre enquête :*

« L'Enseignement musical obligatoire, à mon avis, ne sera utile et bienfaisant que si les maîtres, chargés d'éduquer les enfants dans les écoles ou lycées, comprennent réellement leur rôle d'apôtres artistiques, en étant eux-mêmes très pénétrés de leur sujet.

Que d'enfants ont été rebutés, dès le plus jeune âge, par la corvée, qu'on leur imposait, d'aligner des notes, sans égayer un peu les leçons par quelques phrases d'Histoire de la Musique, quelques traits s'y rattachant, qui les distraient tout en es instruisant, leur faisant accepter l'aridité des débuts.

On peut faire appel à leur sensibilité, souvent très développée, par de courtes auditions et exécutions de pièces accessibles à leur compréhension.

Mais je suis tout à fait l'ennemie de la mutilation de chefs-d'œuvre, sous prétexte de les mettre à la portée de tous, telle la sublime partie médiane de la *Marche Funèbre* de Chopin, que j'ai trouvée démolie dans une méthode de piano pour commençants !

Ces procédés, de même que l'instruction en chiffres, sont des plaisanteries qui faussent l'esprit de la Musique, l'intelligence, le goût des enfants... et ceux des grandes personnes. »

(6 octobre)

Marcelle SOULAGE.

« Les meilleurs moyens pour rendre la nation musicale ? C'est à l'école, selon moi, que les principes et le goût de la musique doivent être puisés dès l'enfance. Il est plus facile à des enfants d'apprendre à lire les sept notes de la gamme que les vingt-cinq lettres de l'alphabet. Il faut de bonne heure les habituer à chanter juste, à saisir les intonations des divers intervalles et à chanter en chœur, à l'unisson d'abord, à plusieurs parties ensuite. Il existe pour cela une foule d'œuvres charmantes qui développeront chez les exécutants le goût des belles choses. Et surtout que, sous prétexte d'abrégé les études musicales on ne se serve pas de certaines méthodes qui offrent plus d'inconvénients que d'avantages ; que l'on s'en tienne à cette belle écriture qui parle à l'œil et qui répond à tous les besoins de notation, depuis les plus simples jusqu'aux plus compliqués. »

E. RATEZ,

Directeur du Conservatoire de Lille.

« La France, envisagée au point de vue musical, ressemble à l'Afrique, écrivait le comte Delaborde en 1851. C'est un désert bordé de plaines fertiles : dans le Nord et dans le Midi, des sociétés chorales populaires et bien organisées ; les Bretons, les Basques, les grisets de Toulouse chantent naturellement leurs mélodies et leurs légendes nationales ; sur les bords du Rhin et de la Meuse, les races mélodiques ; au centre le néant et, qui pis est, le faux. »

La situation s'est-elle améliorée depuis soixante-dix ans ? Hélas, il n'y paraît pas. Le contraire serait peut-être vrai. Le remède serait, sans doute l'enseignement obligatoire du chant — du chant choral surtout, exclusivement même — à tous les degrés : au primaire, comme au secondaire et au supérieur. Or, cette obligation n'existe-t-elle pas... depuis Louis-Philippe ? M. de Gasparin, alors ministre, dans son discours à la distribution des prix du Conservatoire, en 1836, le proclamait avec de grands espoirs, lorsqu'il annonçait que le Gouvernement avait entrepris de rendre obligatoire l'enseignement musical dans l'instruction publique. « Nous créerons quelques artistes, ajoutait-il, mais beaucoup d'amateurs. » L'étude de l'orgue était en même temps introduite « dans quelques écoles normales. » Malgré ces beaux projets, malgré, vers le milieu du siècle, la création de l'Orphéon, et d'innombrables orphéons sur tout le territoire (sociétés uniquement masculines, ce qui est une absurdité) la France musicale est redevenue à peu près semblable à l'Afrique...

Il n'est pas impossible, si on le veut, que cette situation change. Rappelons-nous qu'en Suisse, terre devenue classique des sociétés musicales, un citoyen genevois, Le Camus, constatait, en 1754, « l'anéantissement du goût pour la musique dans notre République. » Cinquante ans plus tard, grâce aux efforts de Naegeli et autres, la situation était déjà toute différente.

La solution serait non seulement de rendre l'enseignement musical obligatoire à tous les degrés, mais de lui donner une sanction dans les examens. »

J.-G. FROD'F.C.M.E.